

Jean Chauvel, Commentaire: D'Alger à Berne (1944-1952): extrait sur le traité de l'Atlantique Nord

Légende: Jean Chauvel, secrétaire général du ministère français des Affaires étrangères, se souvient dans ses Mémoires, des négociations multilatérales en vue de la mise en place d'un nouveau système de sécurité occidental. Ces négociations aboutissent à la signature, le 4 avril 1949 à Washington, du traité de l'Atlantique Nord.

Source: CHAUVEL, Jean. Commentaire: D'Alger à Berne (1944-1952). 1972: Librairie Arthème Fayard, 1972. 282 p. p. 207-210.

Copyright: (c) CHAUVEL Jean

URL:

http://www.cvce.eu/obj/jean_chauvel_commentaire_d_alger_a_berne_1944_1952_extrait_sur_le_traite_de_l_atlantique_nord-fr-51b339d7-fb4b-4f94-b06b-bdfaa57191a8.html

Date de dernière mise à jour: 14/05/2013

Commentaire: D'Alger à Berne (1944-1952) : extrait sur le traité de l'Atlantique Nord

[...]

Depuis le refus du plan Marshall par Moscou, l'Occident et l'Orient s'étaient constitués, en ce qui touche la reconstruction même du monde dévasté, en deux clans opposés. L'Allemagne, dès lors, n'était plus qu'un objet parmi d'autres et le territoire allemand, qu'une zone contestée. La menace, désormais, était russe ou, plus précisément, soviétique. Il s'agissait donc de mettre sur pied un système de garanties tout différent de celui que nous avons eu d'abord dans l'esprit. Il fallait renforcer l'Europe occidentale, ce petit cap en péril, et assurer à cet avant-poste la couverture américaine. Telle avait été déjà, bien qu'avec un moindre sentiment d'urgence, l'organisation du pacte de Bruxelles. Cet instrument devait être adapté à des préoccupations plus pressantes, à des inquiétudes plus vives aussi.

M. Schuman, abordant pour la première fois les Affaires étrangères, entraînait sans difficulté dans ces vues. C'était un parlementaire d'avant-guerre, sachant la politique intérieure, courtois, mesuré, d'esprit ouvert, faisant, me semblait-il, confiance à un interlocuteur considéré comme compétent et dont il n'avait pas de raison de mettre la bonne foi en doute.

[...]

Je n'eus aucune peine à intéresser mon ministre à l'Europe ou à la construction méthodique d'une défense occidentale contre la menace soviétique. C'étaient, à la vérité, deux aspects d'une même tâche.

Une de nos idées, en signant le pacte de Bruxelles, avait été de constituer en Europe, comme il avait été fait pour l'aide Marshall, un syndicat des parties prenantes qui pût faciliter l'exercice de l'assistance militaire américaine. Mais Washington, animé de préoccupations du même ordre, devait bientôt nous dire que notre dispositif était insuffisant. L'assistance militaire, pour être à l'échelle des besoins européens et du danger contre quoi se prémunir, supposait des crédits très importants. Ces crédits ne pouvaient être attribués sans vote du Congrès. L'administration américaine estimait ne pouvoir les demander avec chance de succès que si elle était en mesure d'affirmer que l'œuvre à entreprendre servirait effectivement la sécurité des États-Unis. La zone constituée par les territoires des cinq États signataires du pacte était trop étroite pour répondre à une telle description. Il fallait l'étendre de la crête des Alpes au Cap Nord et y comprendre les îles intermédiaires entre les côtes européennes et les côtes américaines de l'Atlantique, ainsi que tous les navires en mer.

C'était là une perspective toute nouvelle et devant quoi les réserves exprimées à La Haye par M. Spaak, lorsque M. Bevin fit la suggestion que j'ai dite, ne pouvaient tenir. Dès le 6 juillet s'ouvrirent à Washington des entretiens d'approche, de caractère officieux encore, entre M. Robert Loewett et les ambassadeurs des cinq gouvernements parties au pacte de Bruxelles. Au cours de ces entretiens, les vues que je viens de dire apparurent bientôt.

Il s'agissait en somme de préparer une novation complète de tout le système de sécurité occidental. Ce système, hérité de la guerre et prolongé par l'absence de paix, était fondé alors sur le fait de l'occupation de l'Allemagne par des forces alliées. Le gouvernement américain nous offrait de substituer à cette situation toute pragmatique une alliance en forme.

Je suivis le développement des conversations avec une attention particulière. J'avais en effet plusieurs préoccupations. L'une était que tout le territoire français fût couvert. D'après la première idée américaine, la zone de sécurité se fût arrêtée à notre littoral méditerranéen. Je marquai fortement qu'il ne pouvait être question pour un gouvernement français quel qu'il fût de faire approuver par le Parlement un pacte qui n'assurerait pas la protection de l'ensemble de nos départements, soit la Corse et l'Algérie en même temps que le reste. J'eus à préciser la distinction que nous faisons entre l'Algérie, territoire français, et le Maroc et la Tunisie, territoires étrangers sur lesquels la France exerçait un protectorat. C'était, en Afrique du Nord, l'Algérie seule dont nous demandions l'inclusion, mais nous tenions cette exigence pour absolue. Afin de renforcer cette position par un contexte géographique cohérent, je soutins en outre qu'il était absurde de limiter la zone de défense aux pentes nord des Alpes, qu'il fallait y inclure le massif entier et, en fait, toute

l'Italie. Cette présentation avait, à mes yeux, entre autres avantages, celui de placer la France au centre du dispositif et non plus, comme primitivement prévu, en bordure.

Mon autre souci était de veiller à ce que Washington ne se bornât pas à nous donner une garantie politique.

[...]

Les conversations de Washington suivaient un cours favorable, s'étendaient à douze participants. Nous avions eu satisfaction quant à l'extension territoriale de la zone de sécurité. Nous allions l'avoir aussi en ce qui touchait la participation effective des États-Unis au dispositif militaire à établir et maintenir sur place.

La signature du pacte de l'Atlantique à Washington le 4 avril 1949 marqua vraiment la fin d'une époque. C'était celle de la Grande Alliance. Elle était rompue au point que l'ennemi commun contre lequel elle avait été formée, l'Allemagne, entrait dans le plan nouveau. Immédiatement après la signature du pacte, les trois occupants occidentaux se mettaient d'accord sur les mesures à prendre pour donner à l'Allemagne occidentale toute l'autonomie compatible avec le statut d'occupation, en même temps qu'ils prévoyaient la modification de ce statut. Nous en connaissons la suite, qui eut pour contrepartie une évolution du même ordre du statut de l'Allemagne orientale, destinée enfin à entrer dans le pacte de Varsovie.

Parallèlement à cette grande affaire se poursuivait la construction européenne.